

## **Séance du conseil municipal du 11 avril 2023**

Le conseil municipal, convoqué le 3 avril 2023, s'est réuni en séance ordinaire en date du 11 avril 2023 à 20h00 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

**Présents** : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Régis BRAND, Sandrine JOLY, Régine BADELET, Françoise MAY, Salomé REICHLIN, Serge STIMPFLING, Julie SCHÖPPERLÉ, Frédéric FREYBURGER et Géraldine COGNARD-GROSS, conseillers.  
Juan-Carlo RODRIGUEZ part à 22h00.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux. Il leur propose de rajouter les deux points suivants : informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers et organisation de la semaine scolaire – rythmes scolaires, accepté à l'unanimité des membres présents (points 3 et 4).

Il donne lecture de l'ordre du jour.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Organisation de la semaine scolaire – rythmes scolaires
5. Compte administratif 2022
6. Budget primitif 2023
7. Compte-rendu des commissions communales
8. Compte-rendu des commissions intercommunales
9. Divers

#### **1) Désignation du secrétaire de séance**

Salomé REICHLIN est désignée secrétaire de séance, assistée par Madame Karen HEBDING.

#### **2) Approbation du dernier PV**

Le procès-verbal de la séance du 28 février 2023 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

#### **3) Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers.**

Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.

#### **4) Organisation de la semaine scolaire – rythmes scolaires**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune doit se prononcer sur l'organisation de la semaine scolaire.

Après délibération, les conseillers, à l'unanimité, décident de conserver les mêmes horaires qu'actuellement, à savoir : semaine de 4 jours :

8h15-11h45

13h30 – 16h00

Les lundis où il y a piscine, les horaires sont modifiés ainsi : 8h15-11h30 et 13h00 – 15h45

### 5) Compte administratif 2022

Le Maire présente aux conseillers le résultat de l'exercice 2022.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

|                | Résultat à la clôture de l'exercice 2021 | Part affectée à l'investis. en 2022 (compte 1068) | Dépenses 2022 | Recettes 2022 | Résultat 2022 | Résultat à la clôture de l'exercice 2022 |
|----------------|--|---|---------------|---------------|---------------|--|
| Fonctionnement | 353 933,11                               | 178 398,62  | 700 173,56    | 833 812,48    | 133 638,92    | 309 173,41                               |
| Investissement | -39 582,10                               |   | 249 302,93    | 248 324,41    | - 978,52      | -40 560,62                               |
| TOTAL          | 314 351,01                               | 178 398,62  | 949 476,49    | 1 082 136,89  | 132 660,40    | 268 612,79                               |

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après délibération, le compte administratif 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

En ce qui concerne les reports, ces derniers sont approuvés de la manière suivante :

#### Dépenses :

- 5 000.-€ au compte 2031 – frais d'études
- 1 100.-€ au compte 2128 – autres agencements et aménagements
- 900.-€ au compte 2183 – matériel informatique
- 4 600.-€ au compte 2188 – autres immo corpo
- 19 800.-€ au compte 2313 – constructions
- 35 000.- € au compte 2315 – immos en cours – install techn.

**Total : 66 400.- €**

### 6) Budget primitif 2023

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le **budget primitif 2023** qui a été étudié en commission des finances le 21 mars dernier.

Après délibération, le budget primitif 2023 est approuvé avec 14 voix pour et 1 abstention :

|                       | <i>Reports de<br/>2022</i> | <i>Nouveaux<br/>crédits</i> | <i>Vote du CM</i> |
|-----------------------|----------------------------|-----------------------------|-------------------|
| <b>Fonctionnement</b> |                            |                             |                   |
| Dépenses              |                            | 996 477,36                  | 996 477,36        |
| Recettes              |                            | 996 477,36                  | 996 477,36        |
| <b>Investissement</b> |                            |                             |                   |
| Dépenses              | 66 400,00                  | 370 360,62                  | 436 760,62        |
| Recettes              |                            | 436 760,62                  | 436 760,62        |
| <b>TOTAL</b>          |                            |                             |                   |
| Dépenses              | 66 400,00                  | 1 366 837,98                | 1 433 237,98      |
| Recettes              |                            | 1 433 237,98                | 1 433 237,98      |

a) **Vote du taux des taxes**

L'unanimité des conseillers décide de voter les taux suivants :

| <b>LIBELLES</b>                         | Bases<br>prévisionnelles | TAUX    | Produit résultant |
|---|--------------------------|---------|-------------------|
| Taxe fonc/prop.bâtie                    | 1 174 000,00             | 24,65 % | 289 391,00        |
| Taxe fonc/pr.non bat                    | 20 600,00                | 75,53 % | 15 559,18         |
| Taxe d'habitation<br>résid. secondaires | 41 722,00                | 16,36%  | 6 825,72          |
| <b>TOTAL</b>                            |                          |         | <b>311 775,90</b> |

b) **Affectation du résultat**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **309 173,41 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- **106 960,62 € au compte 1068** – excédent de fonctionnement capitalisé ;
- **202 212,79 € au compte 002** – excédent de fonctionnement reporté.

## 7) Compte-rendu des commissions communales

### **Angélique LIDY : commission des affaires scolaires**

- L'évaluation test par l'éducation nationale est en cours, la restitution aura lieu lors du prochain conseil d'école.
- Les inscriptions à l'école maternelle sont en cours.
- L'opération agrumes a rapporté plus de 450.-€ de bénéfice à l'école.

### **Alain WOLF : commission environnement et commission patrimoine**

- Présentation du compte rendu de la commission environnement du 7 février 2023. Objectif : maintien de la distinction « commune nature » :
  - Les engrais de synthèse continueront d'être utilisés par la commune en attendant une autre solution.
  - Réflexion sur l'augmentation des capacités de récupération de l'eau de pluie.
  - Gestion différenciée des espaces verts :
    - projet d'acquisition d'une faucheuse pour remplacer une partie du travail fait avec l'épareuse (moins nuisible pour les insectes) ;
    - test durant l'année 2023 de réduction du nombre de tontes.
  - Trame verte et bleue : poursuite des plantations de haies.
  - Trame noire : L'unanimité des conseillers décide d'éteindre l'éclairage public à 23h00, et ne pas le rallumer le matin entre le 1er juin et le 31 août. Un arrêté municipal sera pris en ce sens.
  - Évocation de l'action « vergers » de la Communauté de Communes (ceinture verte).
  - Création d'espaces naturels : achat d'une parcelle de forêt de 11 ares et poursuite de la procédure d'échange de parcelles avec Holcim (pour l'installation des haies).
  - Lutte contre les coulées de boue :
    - échange avec les agriculteurs à l'occasion des réunions de l'association foncière ;
    - poursuite des plantations de haies ;
    - mise en place de six dos d'âne sur les chemins de Walheim et Tagolsheim pour dévier l'eau de ruissellement vers les champs ou les fossés. Travaux réalisés par les agriculteurs.
  - Développement des actions d'adaptation aux changements climatiques : le budget communal ne permet pas pour le moment d'engager le projet de désimperméabilisation de la cour de l'école.
- Retour sur la manifestation « Aspach Propre » du 1<sup>er</sup> avril : bonne participation de la population, malgré la météo et collecte de plusieurs sacs de déchets.

### **Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie**

- 6 mai 2023 : cérémonie de commémoration du 8 mai.
- L'UNC travaille en ce moment sur le nom des personnes inscrites sur le monument aux morts.
- Organisation d'une réunion publique pour la renumérotation des rues du village.

Monsieur le Maire remercie les élus présents lors de l'inauguration de la rénovation de l'ancien monument aux morts.

### **Céline STEVANOVIC : commission sécurité - mobilité**

- Le compte-rendu de la commission du 28 mars sera fait lors de la prochaine réunion du conseil municipal .

**Dominique STOESEL : commission de l'information**

- Le prochain Tout Aspach est en cours de rédaction.

8) **Compte-rendu des commissions intercommunales**

**BRIGADE VERTE** : Les déléguées d'ASPACH ne pourront pas se rendre à la séance du Comité Syndical de la Brigade Verte du 12 avril prochain.

**SIAEP** : La prochaine réunion du SIAEP aura lieu le jeudi 13 avril. La quatrième et dernière tranche des travaux d'adduction d'eau potable (AEP) sera réalisée fin d'année route de Thann, depuis la rue de la Libération vers Altkirch.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le devis concernant la réfection des bordures des trottoirs de la route de Thann se monte à 223 000.-€.

Il sera proposé de demander à l'entreprise chargée des travaux d'AEP un devis pour le remplacement des bordures sur la zone du chantier.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU** : Le Maire informe les conseillers que le budget principal et les six budgets annexes de la CCS ont été approuvés.

**SIASA** : Julie SCHÖPPERLÉ fait le compte-rendu de la réunion (transports scolaires et problème de salle pour le goûter au COSEC).

9) **Divers**

- Certains conseillers, ainsi que plusieurs habitants du village, signalent qu'une camionnette blanche est garée le long de la rue de Thann, juste avant l'écluse à la sortie en direction de la Steiga et qu'elle gêne la visibilité. Le maire et les adjoints expliquent qu'ils se sont entretenus avec l'entreprise située là, mais ce n'est pas un de ses véhicules.

- Fuite d'eau rue de la Libération : le problème a été réglé, mais la fuite a été très compliquée à trouver, d'où la durée de l'intervention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h55.

Fabien SCHOENIG  
Maire d'ASPACH

Salomé REICHLIN  
Secrétaire de séance